

Aide aux lieux de diffusion

▪ Nature et objectif de l'aide

Le Conseil Départemental réaffirme sa politique en matière d'aménagement culturel du territoire. Cette aide a pour objectif de privilégier les lieux de diffusion qui œuvrent pour une programmation artistique pluridisciplinaire innovante et de qualité.

▪ Conditions d'attribution

- Être un lieu de diffusion permanent
- Être titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles
- Proposer une programmation de spectacles professionnels
- Faire apparaître clairement dans la demande le budget artistique regroupant le montant total des cachets d'artistes et des contrats de cession (hors frais), ainsi que le budget technique regroupant le total des cachets de techniciens et de locations techniques.
- Avoir un budget artistique annuel moyen d'au moins 100 € par place (Budget artistique annuel/jauge)
- fournir le bilan et compte de résultat, ou le budget réalisé, de l'année précédente

▪ Financement départemental

- Montant de l'aide= 15% du budget artistique + budget technique
- Aide plafonnée à 10 000€
- la subvention ne pourra pas être supérieure au montant sollicité

L'application de ces nouveaux critères est susceptible d'entraîner un écart important avec la subvention 2015. La mise en œuvre est donc lissée sur trois ans par tiers annuels. Ainsi, la subvention 2016 sera donc équivalente au montant accordé en 2015, ajusté à la hausse ou à la baisse d'1/3 de la variation constatée. Il en sera de même en 2017, l'application définitive des nouveaux critères étant effective en 2018.

En cas de montant supérieur à 3 000 €, la subvention fera l'objet d'un premier versement représentant les 2/3 du montant total, le solde étant versé sur présentation des comptes définitifs. En cas d'exécution inférieure au budget prévisionnel, la subvention sera réduite à due proportion.

Instruction dans la limite des crédits disponibles ouverts à ce titre au budget départemental.

Le taux d'intervention pourra faire l'objet d'une révision annuelle par l'Assemblée Départementale